



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 mars 2022

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) : 7

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Gérard PORA à Christiane LEPEIRE, Claire DEZOUTTER à Isabelle CAMBIER, Nicolas PERROUD à Yannick BARBOTTE, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Bertrand POUSSIERRE à Christophe GUYOT

Le ou les membres absent(s) :

Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe THOMAS

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Philippe THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022 est lu. Le conseil approuve la modification concernant la liaison douce de Montmercy, dont les termes figurent ci-dessous.

Au lieu de :

« Projet liaison douce Montmercy :

Il y a des réserves sur le projet. Techniquement des points n'ont pas été éclaircis en amont. Il y a une ligne haute tension sur la voirie projetée. Une demande de déplacement d'ouvrage a été faite. Il faut que les travaux soient pris financièrement en charge par ENEDIS. Dans le cas inverse, le projet ne sera pas réalisé ».

Il faut lire :

« Liaison douce Montmercy.

Il y a des réserves sur le projet. Techniquement des points n'ont pas été éclaircis en amont auprès du conseil départemental. De plus, une ligne aérienne haute tension se trouve sur l'emprise du projet.

Une demande de déplacement d'ouvrage a été faite auprès de Enedis. La liaison douce n'est pas remise en cause néanmoins les délais de réalisation seront revus. »

Les membres présents au Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022 signent le compte-rendu.

AFFAIRES GENERALES

Validation d'une liste d'ouvrages à mettre au pilon

Conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal.

Considérant que la Bibliothèque de Saint Georges est confrontée à des cas de non restitution et des pertes de documents.

Considérant la liste des ouvrages non rendus depuis 2012 (Liste des prêts non rendus, jointe en annexe).

Considérant la liste des ouvrages déclarés perdus (Liste des ouvrages perdus, jointe en annexe).

Il est proposé au conseil de retirer du logiciel de gestion des collections les documents non rendus / perdus et de racheter les titres suivants qui présentent un intérêt particulier pour les lecteurs.

Titre	Auteur
T'choupi rentre à l'école	Thierry Courtin
T'choupi se dispute avec papa	Thierry Courtin
Max et Lili : Lili n'aime que les frites	Dominique de Saint Mars
Max et Lili (tome 81) : Max se trouve nul	Dominique de Saint Mars
Cet été-là	Olmi, Véronique
L'Elixir d'amour	Eric-Emmanuel Schmitt

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

FINANCES

Subventions aux associations 2022

Délibérations 2022-012 à 2022-030 - Subventions aux associations 2022

- Pitchouns et cie : Motion adoptée à l'unanimité
- Amicale des anciens combattants : Motion adoptée à l'unanimité
- Les amis de la bibliothèque : Motion adoptée à l'unanimité
- FNACA : Motion adoptée à l'unanimité
- Plaisir de coudre : Motion adoptée à l'unanimité
- APEB : (Madame DA COSTA, Présidente de l'association, ne prend pas part au vote) adoptée par 20 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 0
- Club amitié : (Madame GALLON, Présidente de l'association, ne prend pas part au vote) adoptée par 20 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 0
- Club avenir :

Deux demandes de subvention ont été faites, l'une à hauteur de 18 000 euros et l'autre à hauteur de 21 000 euros comprenant en plus de celle de 18 000 euros la somme de 3 000 euros pour participer à l'augmentation du salaire de la directrice administrative. La commission finances a proposé le maintien de la subvention de 18 000 euros.

M. Michel Ducroux fait remarquer que la commune a la chance d'avoir une animation conséquente grâce aux associations et propose que le vote ait lieu sur la subvention de 18 000 euros plus 1 000 euros par an, pour arriver au montant de 21 000 euros.

A la demande d'autres conseillers participant à la commission finances, et après échange et discussion, il est mis au vote une subvention de 18 000 euros + 1 000 euros cette année.

Motion votée à la majorité par 13 voix « pour ».

M. Philippe THOMAS ajoute que le monde associatif est en souffrance, que le bénévolat est en perte et que les associations auront de plus en plus besoin de salariés pour maintenir leurs activités.

En réponse, Monsieur Yannick BARBOTTE précise qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, de bénévolat mais d'une salariée.

- PEP CBFC Délégation de l'Yonne : Motion rejetée à l'unanimité
- Saint Joseph La Salle : Motion rejetée à l'unanimité
- Au repaire des Kids Café poussette : Motion rejetée à l'unanimité
- Batiment CFA Bourgogne Franche comté : Motion rejetée à l'unanimité
- FAVEC : Motion rejetée à l'unanimité
- ADMR de Perrigny : Motion rejetée à l'unanimité
- Les restaurants du cœur : Motion rejetée à l'unanimité
- AFM TELETHON : Motion rejetée à l'unanimité
- ADAVIRS : Motion rejetée à l'unanimité
- CFA AGRICOLE : Motion rejetée à l'unanimité
- Prévention routière : Motion rejetée à l'unanimité

Précisions faites concernant ces dernières demandes de subvention qui ont été rejetées parcequ'elles ne remplissent pas les critères définis par la commission finances et validés par le conseil municipal en 2021.

Christiane LEPEIRE remercie le travail des bénévoles dans les associations. Leurs investissements permet de donner de l'animation sur la Commune et crée du lien social entre les baulchois.

Intervention de Martine MORETTI qui demande si le conseil municipal pourrait consentir une subvention en faveur des réfugiés ukrainiens. Madame le Maire précise que la commune mettra à disposition des deux familles de réfugiés actuellement logées dans des familles baulchoises, la maison « Vergnaud » située grande rue, face au Prieuré, après remise en état et conformité, et qu'elle sollicitera le CCAS pour faire un don à un organisme venant en aide aux réfugiés ukrainiens.

Etat des indemnités des élus de 2021

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Le conseil prend acte des indemnités 2021 des élus.

Chrystelle EDOUARD précise que la loi impose de produire un tableau d'indemnité des élus de 2021. Le montant total est exprimé en brut mensuel.

Compte administratif 2021

Sous la présidence de Madame Chrystelle EDOUARD, adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Compte Administratif BUDGET PRINCIPAL 2021					
	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat cumulé 2021
fonctionnement	2 238 919,50 €	2 490 780,17 €	251 860,67 €	291 873,72 €	543 734,39 €
Investissement	410 569,80 €	350 140,83 €	- 60 428,97 €	571 351,32 €	510 922,35 €
					1 054 656,74 €

Compte Administratif BUDGET ANNEXE PEJ 2021			
	Dépenses	recettes	résultat cumulé 2021
fonctionnement	700 906,29 €	691 016,50 €	- 9 889,79 €

Compte Administratif BUDGET Vierge de CELLE 2021					
	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat cumulé 2021 *
Fonctionnement	3 335 800,02 €	2 961 024,82 €	- 374 775,20 €	24 344.76	- 350 430,44
Investissement	2 916 424,82 €	2 737 225,23 €	- 179 199,59 €	84 824.77	- 94 374,82
					- 444 805,26

Madame Christiane LEPEIRE, Maire, se retire au moment du vote des comptes administratifs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Concernant le budget Vierge de Celle :

Philippe THOMAS demande si les parcelles qui restent à vendre vont permettre d'équilibrer le budget.

Chrystelle EDOUARD répond que le budget Vierge de Celle a été élaboré avec les ventes, promesses et bons de réservations réalisés jusqu'à fin février 2022. Cette année l'objectif est de rembourser le prêt de 800 000 euros qui arrive à terme. Le bilan financier sera fait quand toutes les parcelles seront vendues.

Compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Affectation des résultats 2021

Vu l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation des résultats 2021 pour chaque budget communal.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
2 238 919.50	2 782 653.89	-	543 734.39

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
410 569.80	921 492.15	-	510 922.35

Les résultats cumulés de l'exercice 2021 sont de 543 734,39 € en section de fonctionnement et de 510 922,35 € en section d'investissement

Il est proposé d'affecter les résultats, du budget principal comme suit :

- Au R002, section de fonctionnement : 543 734.39€
- Au R001, section d'investissement : 510 922.35€

BUDGET ANNEXE « PÔLE ENFANCE JEUNESSE »**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
700 906.29	691 016.50	9 889.79	-

Les résultats cumulés de l'exercice 2021 dégage un déficit de 9 889,79 € en section de fonctionnement.

En l'absence de section d'investissement, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au D002, section de fonctionnement : 9 889.79 € - Résultat de fonctionnement reporté au budget annexe PEJ

BUDGET ANNEXE « VIERGE DE CELLE »**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
3 335 800.02	2 985 369.58	350 430.44	-

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
2 916 424.82	2 822 050.00	94 374.82	-

Les résultats cumulés de l'exercice 2021 sont déficitaires de 350 430,44 € en section de fonctionnement et déficitaires de 94 374,82 € en section d'investissement

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au D002, section de fonctionnement : 350 430.44 €
- Au D001, section d'investissement : 94 374.82 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Taux d'imposition 2022

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières,

Les taux des impôts locaux 2021 ne seront pas augmentés et s'établiront comme suit pour l'année 2022 :

	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,18 %

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Chrystelle EDOUARD précise que cette année les taxes foncières sur les propriétés bâties vont augmenter. L'augmentation annoncée sera de 3.4 %, correspondant à la revalorisation des valeurs locatives des logements, qui servent de base au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Répartition des indemnités des élus

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20-1 et suivants,

CONSIDERANT que seul l'organe délibérant est compétent pour fixer les indemnités de ses membres, et ce avec un large pouvoir d'appréciation, sous réserve des plafonds fixés par les textes.

CONSIDERANT la demande d'investissement que représente l'élaboration des projets communaux pour certains adjoints,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle répartition des indemnités suivantes, applicables à compter du 1er avril 2022 :

Fonctions	Nom et Prénom	Pourcentage de l'indice 1027
1er Adjoint	Michel DUCROUX	19%
2ème adjoint	Chrystelle EDOUARD	19%
3ème adjoint	Yannick BARBOTTE	19%
4ème adjoint	Claire GUEGUIN	14.25%
5ème adjoint	Christian VEILLAT	14.25%
6ème adjoint	Martine MORETTI	14.25%
Conseiller délégué	Richard FAURE	14,25%

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

A la question de Philippe THOMAS, Madame le Maire précise que l'augmentation sera d'environ 8 000 euros pour une année entière.

Budget primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-034 affectant les résultats de l'année 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif ainsi :

Budget Principal :

Budget Principal Primitif 2022 - Section de Fonctionnement			
Recettes	3 352 566,39 €	Dépenses	2 796 896,77 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	543 734,39	011 - Charges à caractère général	794 750,00 €
013 - Atténuations de charges	20 000,00	012 - Charges de personnel et frais assimilés	960 780,92 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	94 200,00	014 - Atténuations de produits	20 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 796 336,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	422 296,00	65 - Autres charges de gestion courante	495 571,56 €
75 - Autres produits de gestion courante	180 000,00	66 - Charges financières	28000
77 - Produits exceptionnels	6000	67 - Charges exceptionnelles	354578
78 - Reprises sur provisions	290000	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2216,29
SUR EQUILIBRE	555 669,62 €		

Budget Principal Primitif 2022 - Section d'investissement			
Recettes	2 015 641,85 €	Dépenses	1 216 686,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	510 922,35	OPERATION : Non affecté	138 960,41
024 - produits des cessions immobilisations	1 100 000,00	OPERATION : 325 - TRAVAUX BATIMENT MAIRIE	16 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 000,00	OPERATION : 333 - TRAVAUX BATIMENT CSC	4 500,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	105 000,00	OPERATION : 335 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	31 355,31
13 - Subventions d'investissement	158 719,50	OPERATION : 336 - VOIRIE	160 802,96
		OPERATION : 338 - OPERATIONS IMMOBILIERES	60,00
		OPERATION : 341 - ACQUISITION SERVICE ADMINISTRATIF	4 000,00
		OPERATION : 342 - ACQUISITION SERVICE TECHNIQUE	2 800,00
		OPERATION : 344 - ACQUISITION POLICE MUNICIPALE	3 700,00
		OPERATION : 345 - ACQUISITION MDE	17 703,82
		OPERATION : 346 - ACQUISITION ECOLE MATERNELLE	23 120,00
		OPERATION : 347 - ACQUISITION ECOLE ELEMENTAIRE	1 500,00
		OPERATION : 351 - PERFORMANCE ENERGETIQUE	260 000,00
		OPERATION : 358 - ECLAIRAGE PUBLIC	160 059,58
		OPERATION : 359 - RESTAURANT SCOLAIRE	14 642,80
		OPERATION : 902 - ESPACE DU MOULIN	0,00
		OPERATION : 904 - IMPASSE COMPERAT	3 074,02
		OPERATION : 905 - GYMNASE	208 365,10
		OPERATION : MEDIATHEQUE	1 300,00
		OPERATION : 906 - DIVERS	5 000,00
		OPERATION : 907 - Liaison douce Montmercy	119 742,00
		OPERATION : 90 - Espaces ludiques et Sportifs du RU	40 000,00
SUR EQUILIBRE	798 955,85 €		

Budget Annexe « Pôle Enfance Jeunesse »

Budget Primitif Annexe 2022 - Pôle Enfance Jeunesse - Section de Fonctionnement			
Recettes	705 361,21 €	Dépenses	705 361,21 €
013 - Atténuations de charges	30 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	9 889,79 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	224 000,00 €	011 - Charges à caractère général	155 934,75 €
74 - Dotations, subventions et participations	451 361,21 €	012 - Charges de personnel et frais assimilés	537 000,00 €
74741 - Communes membres du GFP	227 361,21 €	65 - Autres charges de gestion courante	2 486,67 €
7478 - Autres organismes	224 000,00 €	67 - Charges exceptionnelles	50,00 €

Budget Annexe « Vierge de Celle »

Budget Primitif Annexe 2022 - Vierge de CELLE					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
002	Résultat de fonctionnement reporté	350 430,44 €			
011	Charges à caractère général	48 544,22 €	71033/042	Constatation stock final	1 957 291,19 €
7133/042	annu stock initial	2 916 424,82 €	74741	Participations communes	375 628,00 €
66111	Intérêts	46 120,00 €	7015	vente	1 028 600,00 €
658	Autres charges de gestion courante	0,52 €	758	Autres produits de gestion courante	0,81 €
TOTAL		3 361 520,00 €	TOTAL		3 361 520,00 €
Ecart					-0,00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
3355/040	constatation stock final	1 957 291,19 €			
001	Soldé d'exécution cumulé	94 374,82 €	3355/040	annu stock initial	2 916 424,82 €
1641	Emprunts	800 000,00 €			
1342	Amendes de police	22 050,00 €			
TOTAL		2 873 716,01 €	TOTAL		2 916 424,82 €
Ecart					42 708,81 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Chrystelle EDOUARD conclut sa présentation en souhaitant que tous les projets de la commune puissent être menés à bien pendant la mandature et les années à venir, afin de conserver des prestations de qualité pour les baulchois et une bonne gestion de la commune.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

Christian VEILLAT informe de la création d'une 23ème association à St Georges, dénommée « Ent'Raid ». L'objectif de cette association est de défendre des causes sociales et humanitaires, à travers la promotion du véhicule ancien et populaire. Les statuts de l'association ont été reçus aujourd'hui et seront transmis aux services administratifs.

Christian VEILLAT communique également les dates des événements suivants :

- Exposition AUTO MOTO qui aura lieu le 11 septembre 2022, sur le parking des Serres de Bon Pain par l'association « Ent'Raid ».
- Assemblée Générale de Bourgogne-France-Hongrie qui a eu lieu le 17 mars au centre culturel. Quelques inquiétudes à Sarbogard, concernant le conflit Ukrainien car la ville jumelée se situe à 200 kilomètres de la frontière
- Assemblée Générale de la chorale La Cantarelle : le jeudi 7 avril à 15h00 salle du sous-sol du centre culturel.

Médiathèque :

Christian VEILLAT informe qu'une convention a été signée avec la bibliothèque départementale pour un prêt gracieux d'une « valise animation » à destination des enfants de 3 à 10 ans pour la 2^{ème} semaine des vacances de printemps.

Christian VEILLAT informe également de la mise en place (courant avril) par l'Office de Tourisme, d'un présentoir sur la documentation touristique d'Auxerre et de l'auxerrois dans l'entrée de la médiathèque.

Amis de la Bibliothèque :

Dans la continuité de l'année Molière, une sortie est prévue le mercredi 13 avril à l'Opéra royal du Château de Versailles pour assister à une représentation du Malade Imaginaire.

Christian VEILLAT précise que « des Gourmandises » seront programmées le samedi 9 avril, à la Médiathèque.

« Le Petit Prieuré » :

A titre informatif, l'ancien espace jeunes situé au 19 Grande rue, utilisé par le club amitié et les sections bridge et échecs, est rebaptisé « Le Petit Prieuré ». Concernant ce bâtiment Christian VEILLAT informe qu'il se rapproche des services communaux en charge du ménage afin de modifier les horaires des prestations afin de permettre aux associations de se réunir dans de bonnes conditions.

Collectif solidarité St Georges UKRAINE :

Une association sera créée pour aider les réfugiés (démarches administratives, soins médicaux et dentaires, interprètes, distribution de produits de première nécessité, proposition d'hébergement, intégration aux activités etc).

Christian VEILLAT informe que le milieu associatif baulchois s'associe à cette solidarité avec notamment le club avenir qui s'est proposé pour accueillir les jeunes dans les différentes sections. La section football a organisé le 16 mars une journée sportive ouverte à tous pour récupérer des fonds.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Claire GUEGUIN annonce les échéances et évènement à venir au Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) :

- Le programme des vacances de printemps est établi : piscine et bowling pour les grands et initiation cirque pour les maternelles.
- Proposition d'une nouvelle activité : une initiation au golf de Roncemay a été proposée. L'association de golf prendrait à sa charge 50% du montant de la sortie. Le projet est en cours de négociation
- La CAF nous accorde une subvention de 6.900 € pour l'installation d'une structures extérieures de jeux.
- Le travail sur la révision du projet pédagogique et la réécriture du règlement de fonctionnement a bien avancé ;
- La commission d'admission de la Crèche a eu lieu et a permis d'attribuer les 10 places disponibles. Les parents dont les enfants ne sont pas admis ont été inscrits sur liste d'attente. La liste des assistantes maternelles de Saint Georges leur a été transmise.
- Commission menus le 12 Avril à 17h30 avec un temps d'échanges prévu avec les parents pour expliquer le fonctionnement de la structure.
- Centre de loisirs : le 28 Avril se tiendra la coupe du monde des centres de loisirs par le RCA (6 à 8 grands pourront participer). A cette occasion des drapeaux vont être confectionnés par les enfants.

Claire GUEGUIN informe que 2 enfants réfugiés ont été accueillies aux écoles la semaine dernière et ont été prises en charge pour la cantine par le PEJ.

Ecole ELEMENTAIRE :

Claire GUEGUIN rappelle que les élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est prévu pour le 13 mai en Mairie. L'élection du Maire du CMJ aura lieu au Conseil Municipal suivant.

Ecole MATERNELLE :

- Réponse à apporter à la Directrice suite à conseil sur le crédit alimentation et fourniture d'un ordinateur suite au cambriolage

COLLEGE :

Claire GUEGUIN informe que le Conseil d'administration a eu lieu la semaine dernière. Anne Sophie DA COSTA était présente. Le compte rendu sera communiqué dès réception.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :**Communication**

Martine MORETTI informe que le mini clin d'œil a été distribué la semaine dernière. Aurélien HELLE publie les informations au fur et à mesure sur Facebook. Il est précisé qu'un prochain bulletin municipal très complet (budget, projets en cours, travaux, actualités...) sera réalisé en mai et distribué début juin avec le bulletin d'inscription au repas des aînés du 22 octobre 2022.

Animation

Martine MORETTI précise que le menu du repas des aînés avec le traiteur et la réservation de l'orchestre sont finalisés. Il est demandé aux élus de réserver leur samedi 22 octobre pour aider au service. Les inscriptions seront lancées à partir de juin.

Martine MORETTI informe que la prochaine commission communication/animation aura lieu début mai avec l'ordre du jour suivant :

- Le bulletin de juin,
- Le repas des aînés,
- Et une réflexion sur le guide pratique 2023.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

Richard FAURE informe que le système d'alarme de la Mairie a été changé. Celui – ci est plus facile d'utilisation et le périmètre de protection des bâtiments communaux a été étendu.

Richard FAURE précise également qu'il y a eu des contrôles de vitesse au chemin des champs plateaux (descente en face de Logissain). Les vitesses enregistrées ont été très excessives (pic à 92 Km). Une réflexion sur la réduction de la vitesse dans cette zone qui peut être très dangereuse (piéton, cycliste) sera menée. Le commissariat continuera les contrôles dans des zones d'habitations.

Richard FAURE informe que des comptages ont été effectués par le conseil départemental sur différents axes de la Commune (devant le collège, entre Perrigny et Saint-Georges et route de Chevannes). Ils seront complétés avec ceux qui seront faits avec du matériel de la commune. Le conseil départemental utilise déjà ce type d'appareil. La police municipale de Saint Georges prendra attache avec les services du conseil départemental afin d'optimiser son fonctionnement.

Richard FAURE informe qu'il a participé à un groupe de travail avec le commissariat. Au collège Jean Bertin, il y aura de la sensibilisation sur le cyber harcèlement et sur les addictions (protoxyde d'azote) par un prestataire extérieur.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

Chrystelle EDOUARD informe que le référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales. Afin d'anticiper la transition, ce référentiel sera mis en place, à Saint Georges, à compter du 1^{er} janvier 2023. Des formations auprès du CNFPT sont envisagées.

Chrystelle EDOUARD rappelle que dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), nous pouvons bénéficier de subventions. Nos demandes seront déposées sur la plateforme dématérialisées prévue à cet effet.

Enfin concernant l'interconnexion des pistes cyclables, un groupe de travail est en charge du dossier. La Mairie peut prétendre à une subvention comprise entre 60 et 80% du cout du projet.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

Yannick BARBOTTE informe d'un problème de fuite d'eau au lotissement de la Vierge de celle. Ce n'est pas le résultat d'une mal façon mais du branchement réalisé par les gens du voyage. Les réparations ont été faites.

Eclairage public de la zone artisanale de Saint Georges :

La commune a changé de prestataire (ENGIE) via un marché UGAP. La zone artisanale a été retirée de notre marché car cette

zone relève à présent de la compétence de la Communauté d'agglomération. A ce jour, la Communauté d'agglomération n'a toujours pas fait de demande de reprise à son compte. De fait, il n'y a pas d'éclairage public dans cette zone. Toutes diligences seront faites pour relancer les services de la Communauté d'Agglomération.

Sécurisation d'un virage à Montmercy :

Le 5 et 6 avril l'entreprise ira finaliser les travaux.

Maison vergnaud :

Les travaux sont en cours pour la remise en état de la maison. L'électricité et le gaz naturel ont été remis en service. Les agents communaux œuvrent également pour faire des travaux de propreté (peinture). La maison sera meublée grâce à des dons.

Travaux d'isolation de la mairie :

Les huisseries de la Mairie devraient être livrées la semaine prochaine. Un panneau concernant le financement des travaux a été affiché sur la façade de l'ancienne bibliothèque.

Personnel / Michel DUCROUX :

Michel DUCROUX informe que Grégory CHAMYK va quitter la mairie car il a une opportunité pour travailler au conseil départemental dès le 1^{er} mai.

Il précise également qu'Agnès BAILLET (en charge de l'urbanisme) ne souhaite pas renouveler son contrat. Il prendra donc fin le 30/04/2022.

Enfin, aux espaces verts un agent a eu un accident de travail. Il est arrêté pour un mois.

Concernant le Yonne tour sport du 17 aout 2022 (dernier jour), qui aura lieu sur le site du SIVOS du collège (terrain de sports, extérieurs, cours et préau du collège), l'organisation se met en place avec la collaboration du conseil départemental et des pompiers.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	Référence cadastrale	SUP.	BIEN
DIA 22M00015	28/02/2022	AP-42	751,00	B/TP
DIA 22M00016	09/03/2022	AK-297	558	NB
DIA 22M00017	09/03/2022	AP-453	561	B/TP
DIA 22M00018	08/03/2022	AP-633	633	B/TP
DIA 22M00019	10/03/2022	AL-173	712	B/TP
DIA 22M00020	14/03/2022	AM-411	551	B/TP

Information du maire

Christiane LEPEIRE informe qu'il y aura un besoin important de bénévoles pour Yonne tour sport et le repas des aînés du 22 octobre 2022. Les élus volontaires seront les bienvenus.

Il est rappelé que l'inauguration du lotissement de la Vierge de Celleaura lieu le 8 avril.

Enfin le Conseil municipal du 31 mai est avancé au 23 mai, pour pouvoir accueillir les membres du Conseil Municipal des Jeunes, qui devront procéder à l'élection du maire et de deux adjoints.

Questions diverses

Projet d'aménagement des Espaces ludiques et Sportifs du Ru de Baulche :

Frédéric GRACIA informe que le cabinet ECMO est retenu pour travailler sur le projet d'aménagement du Ru de Baulche. Un plan topographique va être élaboré afin de permettre à la maîtrise d'œuvre de travailler sur le contenu du projet, en concertation avec le groupe de travail pour avancer sur les besoins.

Corrida de novembre 2022 :

Aurélien HELLE propose de faire la Corrida le 26 novembre 2022 au soir. Il rappelle que l'organisation de la course nécessite la participation de nombreux bénévoles. Deux circuits seront proposés : un pour les enfants et un autre pour les adultes. Le point de départ et d'arrivée de la course auront lieu au gymnase de Saint Georges. Une réunion est prévue le 19 avril pour faire un point sur l'organisation de cette corrida.

Elections Présidentielles du 10 et 24 avril 2022:

Christian VEILLAT informe qu'une navette sera mise à disposition des baulchois. Toute personne souhaitant la prendre devra se manifester auprès de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.